

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

mm

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

FRANCIS AND TAYLOR

1949

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

FRANCIS AND TAYLOR

1949

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

FRANCIS AND TAYLOR

1949

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

FRANCIS AND TAYLOR

1949

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

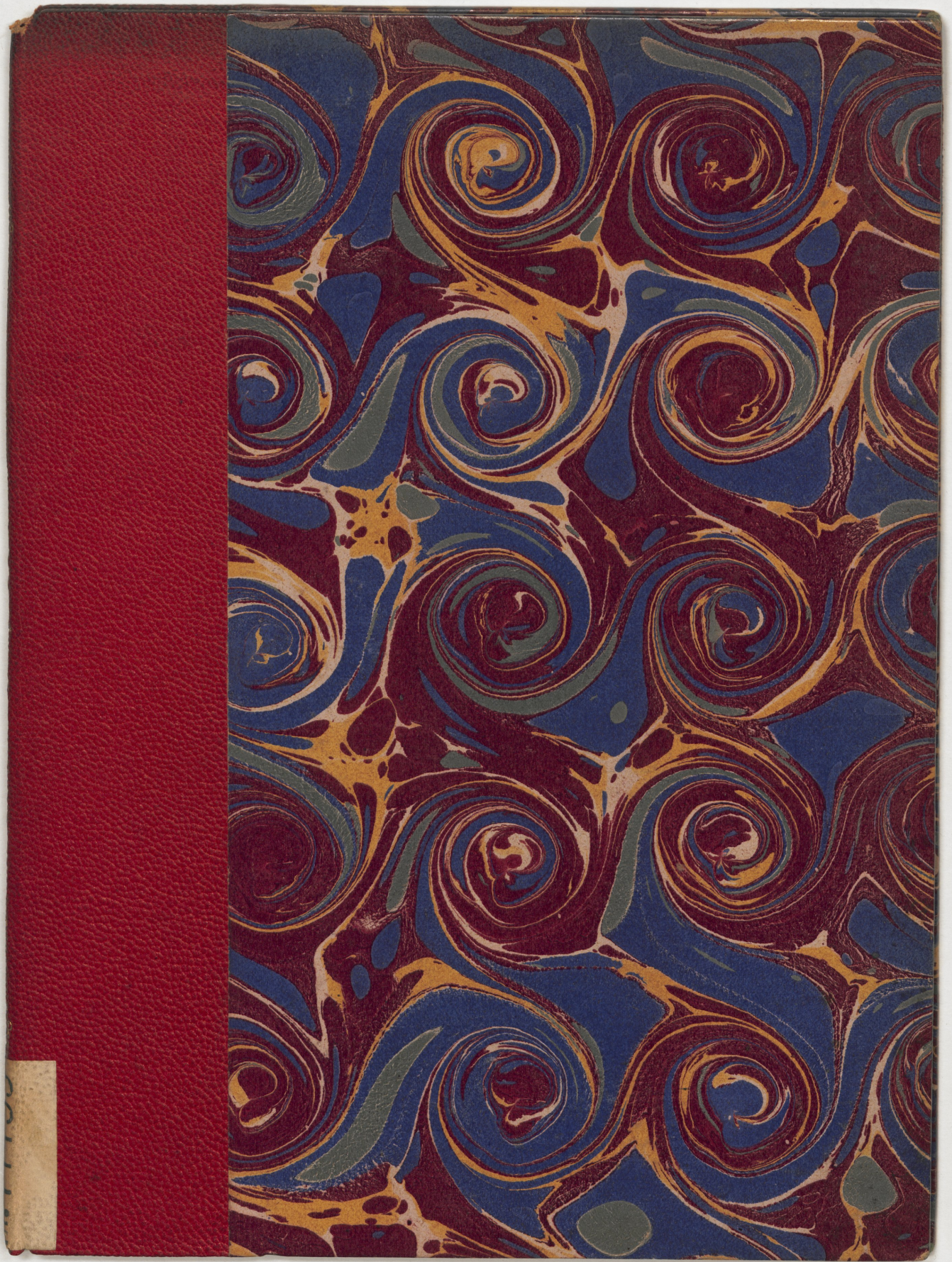
FRANCIS AND TAYLOR

1949

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

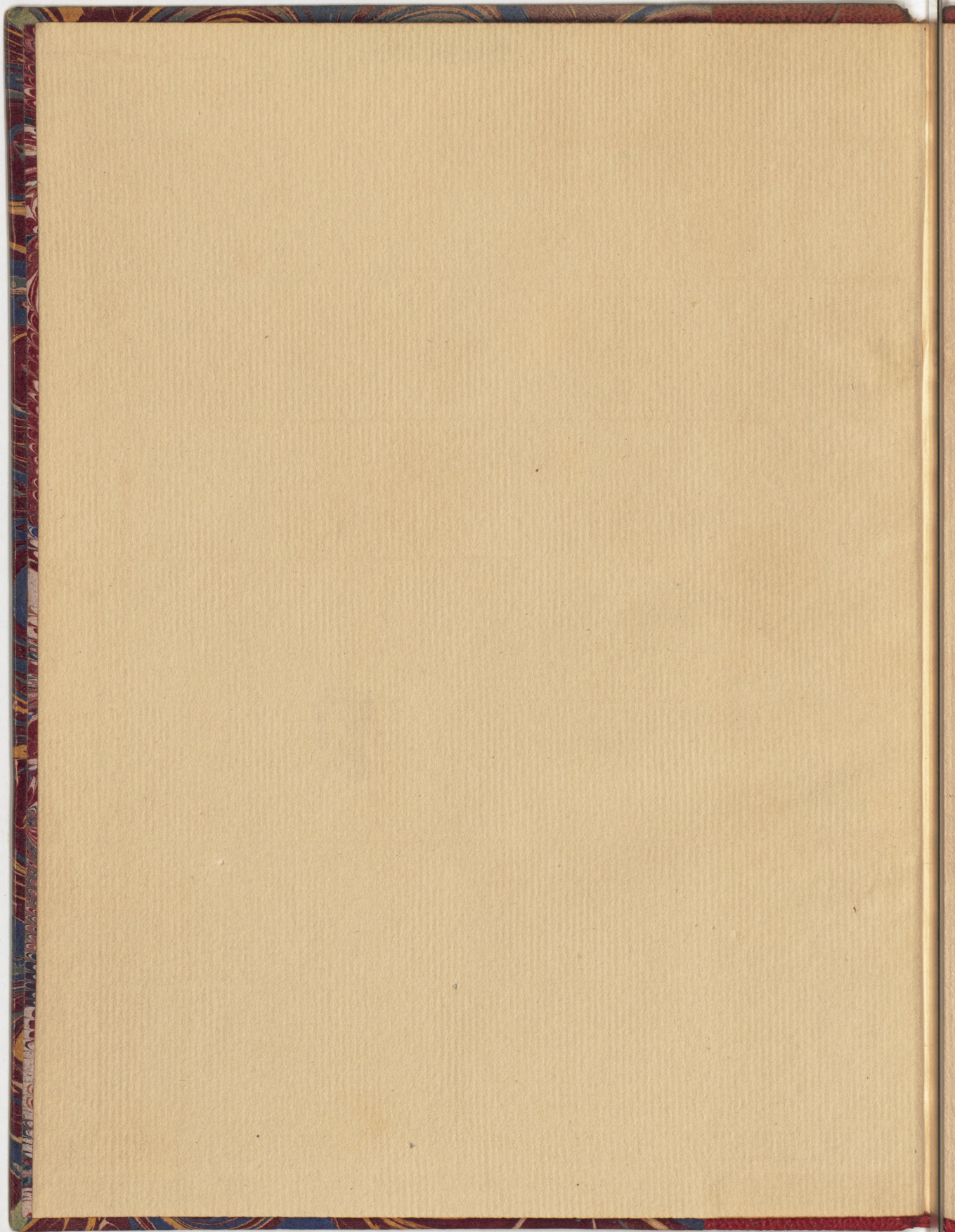
FRANCIS AND TAYLOR

1949





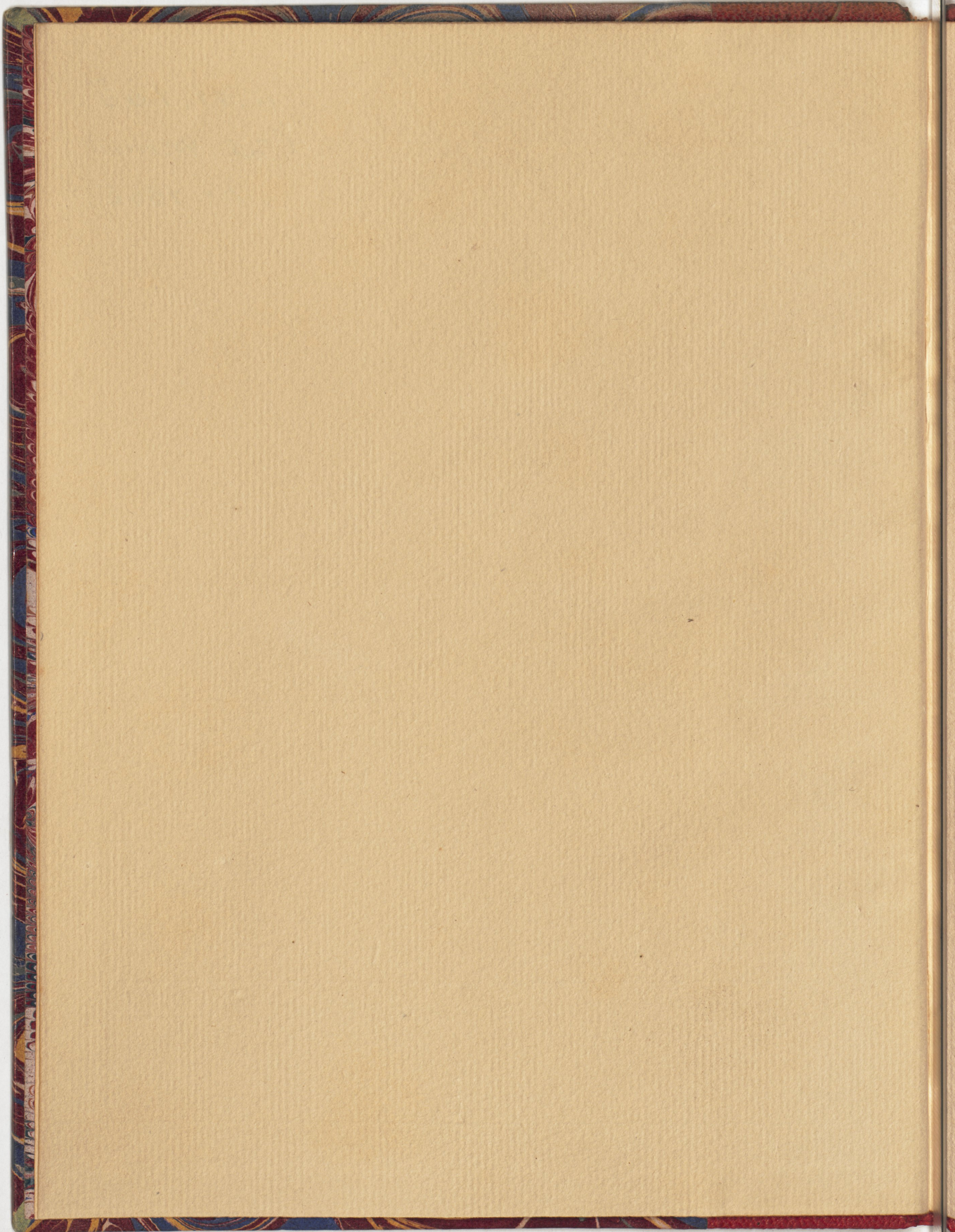




In. 11, 155.

Cat. Moreau,

n. 1865.





LETTRE

23

D'VN FIDELLE FRANÇOIS

A

LA REYNE,

SVR L'OCCVRRENCE

du Temps.



A PARIS,

Chez FRANÇOIS PREVVERAY, grande  
ruë de la Bretonnerie, proche la porte  
Saint Iacques.

M. DC. XLIX.

118

13  
L E T T R E

D'UN TIDELLE FRANÇOIS

A  
L A R R E Y N E

PUR L'OCCURRENCE

de Temps



A P A R I S

chez M. de la Harpe, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, au Salon de Peinture, sous le Vestibule.

chez M. de la Harpe, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, au Salon de Peinture, sous le Vestibule.

chez M. de la Harpe

M. de la Harpe



**M**

A D A M E,

L'occurrence presente des affaires, m'inspire des sentimens d'un tres-deuot, tres-zelé, & tres-fidelle sujet & seruiteur du Roy & de vostre Majesté, & me porte sans blesser le respect que ie dois à vos Majestés ny en sortir. A prendre la liberté de vous exprimer en ces lignes l'extreme douleur où je suis plongé dans la consideration du déplorable estar où se trouue aujourd'huy reduite cette Monarchie, jadis la plus heureuse de tous les Royaumes de la terre, tant par les aduanrages qu'elle contient en foy à cause de sa bonne scituation, & de la douceur & fertilité de son climat, que par les bonnes inclinations qu'ont tous ses Habitans pour leurs vrais & legitimes Roys, & par la bonne conduite, que ses Monarques ont apportée à l'enuy les vns des autres pour la conseruation, accroissement & grandeur de leur Estat, & pour l'observation des Loix & Ordonnances qui y ont esté si sainctement establies & si pieusement entretenues, que nous nous pouuons vanter que Dieu s'en est rendu le Protecteur visible contre les entreprises que la corruption des siecles a permis à aucuns particuliers d'y vouloir iniustement & temerairement faire; A vray dire, M A D A M E, le soin & la conduite des grands Estats & grandes Monarchies n'appartient qu'aux grandes ames, & n'est pas

A

vn ouvrage que l'on puisse ny doive confier & abandonner aux basses & serviles, Dieu qui en est l'Autheur & le protecteur, a tousiours tesmoigné qu'il enuifageoit particulièrement, & avec vne prouidence Paternelle les entreprises & la conduite de ses Oingts. Et qu'aussi il prend vengeance sur eux-mesmes de l'abus qu'ils font de leur autorité, de la tyrannie & des cruautez qu'ils exercent sur leurs sujets, de l'abandonnement qu'ils en font à la merrcy & violence de leurs Fauoris, avec lesquels ils partagent en quelque façon leur autorité, & de la contrauention à ses volonte & ordonnances, employant la mesme main de laquelle il distribuë les Sceptres & l'autorité sur les peuples pour chastier les oubliances des Souuerains, leurs desobeïssances à ses Loix, les impietez & autres actions de rigueur & de violence qu'ils exercent, & tollerent estre faites sous leur nom contre les peuples; Vostre Majesté, MADAME, est trop bien instruite en tous les passages de la Sainte Escriture pour ignorer ces veritez, & la cause de la destitution de Saül premier Roy des enfans d'Israël, qui auoit esté choisi de Dieu sur toute la Nation pour luy estre donné pour Souuerain, Quelqu'vn peu duit en la science des sainctes Lettres demandera peut-estre d'ou a peu prouenir vn si prompt changement, à cela il n'y a point de responce, que de le renuoyer à l'Escriture, où il apprendra que c'est pour auoir forfait cõtre les saints Decrets & Ordonnances de la diuine Majesté, imposés par sõ Prophete à cõt Oind: O Dieu qui ne tremblera pas d'estõnement en de telles cõsiderations, & qui sera assez destitué des lumieres de la raison & des sentimens du Christianisme, põt ne pas apprehender que Dieu irrité de nos forfaits & des impietez & sacrileges publics que l'on commet en vostre Cour, MADAME, ne nous veuille faire sentir les effects d'vne plus grande punition; Prenez-y garde MADAME, la verge de ce chastiment enuifage plus vostre Majesté que nul autre, son honneur, son autorité, & sa personne y sont interessez. Reflechissez vous sur les siecles passez, pensez meurement à cette destitution de Saül. Considererez que la victoire des Enfans d'Israël contre les Philistins, a paru tout à coup par l'ouvrage que Dieu a operé par l'entremise

5

l'entremise de Dauid en la destruction de Goliath leur Chef, d'où s'est ensuiuy la transmission du Sceptre entre les mains de ce petit Berger, avec l'acclamation & applaudissement de tout le peuple qui luy donnoit la louange d'auoir deffait dix mil Philistins, contre Saul ( lors son Roy & Souuerain ) seulement mille : Qui n'appliquera pas (MADAME) ce beau texte à l'estat present des affaires de vostre Royaume, pour vous représenter par escrit ce que personne n'ose entreprendre de vous dire de bouche, & que tous vos flatteurs de courtisans vous cachent, tant ils sont abandonnez de Dieu, & alienez de leur bon sens & de l'amour de leur Prince & de leur Patrie ; Est-il possible, MADAME, que vostre Genie admité de chacun par les épreuues que vos propres déplaisirs en ont fait en plusieurs occasions, & vostre pieté tant exemplaire auant vostre Regence, se soient tellement esloignez de vous, qu'il ne vous reste pas assez de connoissance pour considerer de vous mesme les malheurs où le Cardinal Mazarin vous precipite avec le Roy vostre fils, & Souuerain, & tout ensemble son Estat & Monarchie. Si cela est, MADAME, ie ne m'en puis prendre qu'à la facilité que vous auez eue, de donner créance à cinq ou six canailles, gens de neant & sans probité ny suffisance, qui ont l'honneur d'aprocher de vostre Majesté, dont vous auez suiuy les damnables conseils, dans la bonne opinion que vous en auez facilement conceuë ; Vostre Majesté trouuera peut-estre à redire à certe façon de parler, mais si elle en examine le zele & la sincerité, j'espere qu'elle se sentira émeuë d'un extreme desir d'apporter remede au mal: il importe pour l'y exciter de luy en faire connoistre la qualité, luy en dire les moyens, & luy faire admirer les voyes dont Dieu se fert pour deliurer son Peuple, du joug & de la dure tyrannie que luy imposoient ceux dont le seul interest est de perdre l'Estat pour leur accroissement ; Nous lisons dans le sacré Texte, que Dieu lassé de voir l'esclavage & la dure seruitude des enfans d'Israël dans l'Egypte, suscita Moïse pour estre leur liberateur & conducteur: il luy mit en main le pouuoir de faire des prodiges, qui donnerent de l'estonnement à Pharaon Roy des Egyptiens, & le porterent à

permettre en apparence à ce peuple, la sortie de ses Estats. Mais la dureté de son cœur luy faisant reprimer les bonnes & saintes inspirations qui luy venoient de satisfaire à la voix du Prophete; enfin Dieu irrité de tant d'abus, fit operer à Moïse ses derniers prodiges, dont la terreur luy fit promettre & donner liberté à ce Peuple, mais le mauuais conseil des Sages imprudens qui estoient près de sa personne, l'engagerent dans vne entreprise, qui attira sur luy & toute son armée vne horrible vengeance, estant demeuré englouti dans les ondes, en poursuiuant temerairement ce peuple fidelle. Dans le mesme Texte nous apprenons que la reprobation de Saül prouient de deux causes, l'vne d'auoir aduancé le temps des sacrifices, afin d'estre plustost en estat de combattre les Philistins qui estoient ennemis de Dieu, qu'il vouloit détruire par son moyen, & l'autre pour auoir pardonné à Agag Roy d'Amalec, & aux bons troupeaux qui furent conseruez pour estre sacrifiez: n'estoient-ce pas des actions pieuses & bonnes en apparence? cependant Dieu qui luy auoit prescrit d'autres Loix par son Prophete, le depose du thrône à cette occasiō, luy fait connoistre son successeur, ses vertus & ses merites, qui luy dōnerent tant d'ombrage & de jalousie, que ne les pouuāt souffrir ny resister d'auantage à la guerre des Philistins, il se precipita luy-mesme sur son espée, & mourut ainsi miserablement. Mais sans rechercher si loing tous les exēples que l'on pourroit rapporter à vostre Majesté, tant de l'Histoire sainte que profane, ausquels l'impieté qui est aujourd'huy dans vostre Cour pourroit trouuer à redire à cause du long-tēps, renfermōs nous dans nostre aage, mesme dans vostre regne, & n'en cherchons point ailleurs que dans cēt Estat & dans celuy d'Angleterre. Seruons nous de ceux de Marie de Medicis, Illustre espouse du plus grand & belliqueux de nos Princes Henry IV. d'heureuse memoire, le Mars des siècles passez. N'auons nous pas veu la Iustice diuine prendre vengeance tres-exacte sur elle, des desordres arriuez dans l'Estat pendant sa Regence, & ne deuons nous pas fremir de respect & de crainte, de voir aujourdhuy la subuersion de l'Estat d'Angleterre cōmençee dans les premiers mouuemens, de

l'auersion publique contre le fauory de son Roy : Apres  
 cela, MADAME, ne deuriez vous pas r'entrer en vous-mes-  
 mes, & en vous faisant justice, la rendre aux subjets du Roy  
 vostre fils, par vne forte reflexion de la cause des desordres  
 presens, qui ne procedent que de la violence & tyrannie de  
 ces deux coquins & infames canailles d'Emery & le Cardi-  
 nal Mazarin, dont ie ne veux dauantage exagerer la nais-  
 sance ny les crimes, apres tant de personnes qui en ont fait  
 de veritables tableaux au public; Quoy, n'est-ce pas encores  
 assez que ces deux ennemis de Dieu & du genre humain,  
 sur lesquels vostre Majesté s'est reposée depuis sa Regence,  
 des principaux soins & affaires de l'Estat, ayent dissipé &  
 perdu routes les finances du Roy vostre fils, ruiné & mis  
 ses subjets à la torture de leurs passions & violences enra-  
 gées, sans vouloir les proteger, au prix de son Estat entier  
 qui se trouue auourd'huy armé le pere contre le fils, & le  
 frere contre le frere à leur occasion : Sera-t'il dit que ceux  
 qui ont des interests particuliers à demesler, ieblouïront les  
 yeux de vostre Majesté de vaines esperances, pour venir à  
 leurs fins avec plus de facilité, & l'empescher d'enuisager  
 la consequence de ce dont il s'agit, & les mauuaises suites  
 qui en peuuent reüssir, & que cette race malheureuse oste  
 à vostre Majesté la pensée de cette verité qu'elle sera res-  
 ponsable à Dieu, à son Roy & à ses subjets, de tous les sa-  
 crileges, profanations, meurtres, vols, incendies, violle-  
 ments, & autres telles hostilitez qui s'exercent dans le  
 Royaume autour de la ville de Paris sans sujet : Car enfin  
 MADAME, dequoy s'agit-il, & quelle cause legitime  
 vostre Majesté a-t'elle d'en vser de la sorte: nulle autre, sinon  
 la protection qu'elle veut donner au Cardinal Mazarin,  
 contre la iuste punition de ses crimes, que l'integrité des  
 Loix veut exiger de la pieté de Nostreigneurs de Parle-  
 ment. Cependant des actions si sainctes & si innocen-  
 tes, qui ne tendent qu'à tirer les subiets du Roy vostre  
 fils d'vne dure seruitude, sont destruites dans l'esprit  
 de vostre Majesté, par la credulité qu'elle a pour cét in-  
 fame, & sans considerer qu'il ne s'agit que de sa perte, vous  
 vous laissez emporter à conceuoir l'opinion qu'il vous im-

prime, que l'authorité du Roy y est engagée. Il est vray, M A D A M E, mais permettez moy, s'il vous plaist, pour defabufer vostre Majesté de la mauuaise impression qu'on luy en a donnée, que ie luy represente que c'est en ne laissant pas à la Justice la liberté de ses suffrages, & de ses actions qui ne peuuent estre contredittes ny reprimées, lors qu'elles sont conformes aux Loix de l'Estat, à l'obseruance desquelles l'authorité du Roy est tellement attachée que l'vne souffre par l'alteration de l'autre. Et lors que sa Majesté se laisse ainsi surprendre par des imposteurs, elle doit considerer vne verité tres-importante, que les Souuerains sont plus criminels d'adiouster foy aux fourberies & plaifanteries de ceux qui les approchent, qu'ils ne sont eux mesmes de les commettre. La raison en est bien euidente, en ce que les Souuerains y hazardent leurs personnes & leurs Estats. Et telles canailles de gens ne recherchent que leur aduancemēt au prix de l'honneur & de la personne de leurs Maistres, & tout ensemble de leur authorité & de leurs sujets: N'est-il pas vray, M A D A M E, que les trois Estats du Royaume ont plus d'interest ensemble à la conseruation & accroissement de la Monarchie, & à la grandeur & authorité de leur Roy & prosperité de ses armes, que n'y a le Cardinal Mazarin seul? Quoy, vous ne croiriez pas, M A D A M E, que tant de personnes de probité, de vertu, d'intégrité & de suffisance dont sont composées les Compagnies Souueraines de cēt Estat, n'ayent pas plus à cœur la grandeur & l'esclat de leur Roy, & ne prennent plus de part au bien, repos & soulagement de ses sujets, que ne fait vn joueur de gobelets? Il n'y a point d'apparence, moins encores d'entreprendre de ruiner & perdre tout vn Royaume pour la conseruation d'vn homme de neant, qui par ses artifices & sans aucune suffisance, en a épuisé les thresors, & a mis la Monarchie en vn estat si bas & deplorable, que si ces précieuses reliques de vertu & de probité establis par nos Roys, comme les vrayes bases & colonnes de l'Estat, n'en auoient pris soin & consacré leurs vies par vn zele d'amour & de tendresse pour la conuersation de la personne & de l'authorité de leur Roy, vsurpées par vn scelerat infame, Vostre Majesté ne sçait pas à present M A D A M E, où



9  
où elle & tous les sujets du Roy seroient reduits & sous  
quelle malheureuse domination. Et pour ces actes de ge-  
nerosité & de vertu, ô sinistre aueuglement ! vostre Majesté  
est leur ennemie, parce qu'ils ont fait comme vn autre Da-  
uid, renuersant ce malheureux Goliath des Maltotiers, qui  
s'estoiēt glissez & introduits dans l'Estat, sous la faueur & les  
auspices du Cardinal Mazarin, fils d'vn Frippier de Rome:  
P'ay horreur M A D A M E, de penser à cela, & regrette que  
vostre Majesté, qui dans le commencement de son regne a  
fait conceuoir tant de bonnes esperances à tous les sujets  
du Roy, de iouir de quelque douceur par son entremise, ayt  
authorisé sous sa Regence les tyrannies & extorsions, qui leur  
ont esté faites, lesquelles bien expliquées, donneront del'é-  
tonnement à tous les siecles à venir, & leur imprimeront de  
l'horreur & de l'auesion, d'autant plus que l'auteur de  
tant de desordres ne nous a point fait paroistre iusqu'à pre-  
sent aucunes qualitez de merite, de vertu, ny de suffisance,  
qui ayent rien contribué au bien de l'Estat, pour engager  
vostre Majesté si auant en vne telle entreprise. Pour Dieu  
M A D A M E, confidez-en l'euement, & que tout ce que  
l'on fait passer à vostre Majesté pour factieux & vsurpateur  
de l'authorité Royale & autre chose de cette qualité, n'a  
rien moins que cela. N'est-il pas naturel à chacun de re-  
chercher les moyes de viure, lors que pour le faire perir mi-  
serablemēt de faim, on luy empesche le commerce des cho-  
ses necessaires à la vie, à main armée? Vostre Majesté repete  
à crime à la ville de Paris d'estre sous les armes, pour se faci-  
liser les passages des viures dont elle a tant de besoin, pen-  
dant que l'on la tient inuestie & blocquée sous le nom &  
l'authorité du Roy, à dessein de l'affamer, & que l'on exerce  
impunémēt à ses portes plus d'hostilitez, qu'il ne s'en est ia-  
mais pratiqué en quelque pays estrange que ce soit, par ses  
propres ennemis en guerre ouuerte? N'est-ce pas chose hor-  
rible qui crie vengeance deuant Dieu & les hommes? Et  
vostre Majesté qui ne reprime point telles actions, au con-  
traire en prend du diuertissement, sur ce que Baurru & au-  
tres farceurs comme luy, luy en disent, croid-elle auoir vn  
priuilege particulier, pour euitier que la main de Dieu des-

coche contre elle les verges de fer dont il menace les Roys dans l'Escriture sainte. Non, MADAME, ce seroit vous abuser de vous taire que vous estes à la veille d'en sentir les coups. Dieu est bon & misericordieux, mais aussi il est iuste, & apres auoir attendu long-temps les pecheurs à penitence, enfin il les abandonne au sens repproué, & de là les precipite dans les derniers mal-heurs où il ne se trouue plus de ressource ny de misericorde. Preuenez ces de sordres comme vous le pouuez facilement, & puisque vous les auez en quelque façon causez entre autres voyes par l'enleuement que vous auez permis estre fait de la personne du Roy, qui a donné l'ombrage, l'estonnement, & l'apprehension à tous les bons subjets & fidelles seruiteurs. Ramenez-le en sa Ville capitale, pouruoyez à la seureté publique & particuliere, & vous connoistrez que le dessein de Nosseigneurs de Parlement & des Citoyens de vostre ville de Paris, comme generalement de tous les subjets du Roy, qui se ioignent à eux pour la conseruation d'un interest commun qui va au bien de l'Estat, n'a point esté d'empierer ou détruire l'authòrité Royale, moins encores de la ternir comme les factieux & Perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de son Estat le veulèt persuader à vostre Majesté ; mais plustost de la releuer dans sa splendeur & dans le veritable lustre dont elle a esté tirée depuis vostre Regence, par les entreprises d'Emery & du Cardinal Mazarin, gens de sac & de corde, qui ne l'ont que trop meritè, & que Dieu a preseruez de ces naufrages pour seruir de Ministres & d'executeurs de son iuste Iugement, se reseruant de les punir puis apres par de plus rudes chastimens : Il n'y a que le feu qui puisse en quelque façon purger leurs crimes : mettez-les donc entre les mains de la Iustice, pour proceder contre eux selon la rigueur des Ordònances. Vostre Majesté aura de l'honneur & de la gloire à cette action, en ce que s'ils ont autant de vertu qu'elle s'est laissée persuader, elle sera consolée d'auoir contribué à la iustification de leur innocence, contre tant de plaintes & accusations que l'on croid legitimes & veritables ; & aussi s'ils sont coupables & criminels, elle sera satisfaite d'auoir laissé agir librement la Iustice pour l'expiation de leurs mauuais de-

portemens; En l'un & en l'autre de ces deux cas vostre Majesté fera vne œuvre agreable à Dieu & aux hommes, qui la rendra recommandable aux siècles à venir, pour auoir conseillé de si grands troubles dans l'Estat, en vn temps où il semble qu'elle seule les fomenté & authorisé par l'impunité des meschans. Agissez, MADAME, en Reyne pieuse & prudente, jalouse de son honneur & reputation, & de la grandeur de son Roy, & vous trouuerez tous ses sujets tres-disposez à vous rendre leurs submissions par des vœux generaux & particuliers, auxquels ie concoureray avec le public, pour vous témoigner en toutes occasions, que ie suis de vostre Majesté,

MADAME,

Le tres-humble, tres-obeissant, &  
tres-fidele seruiteur & sujet.



